PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

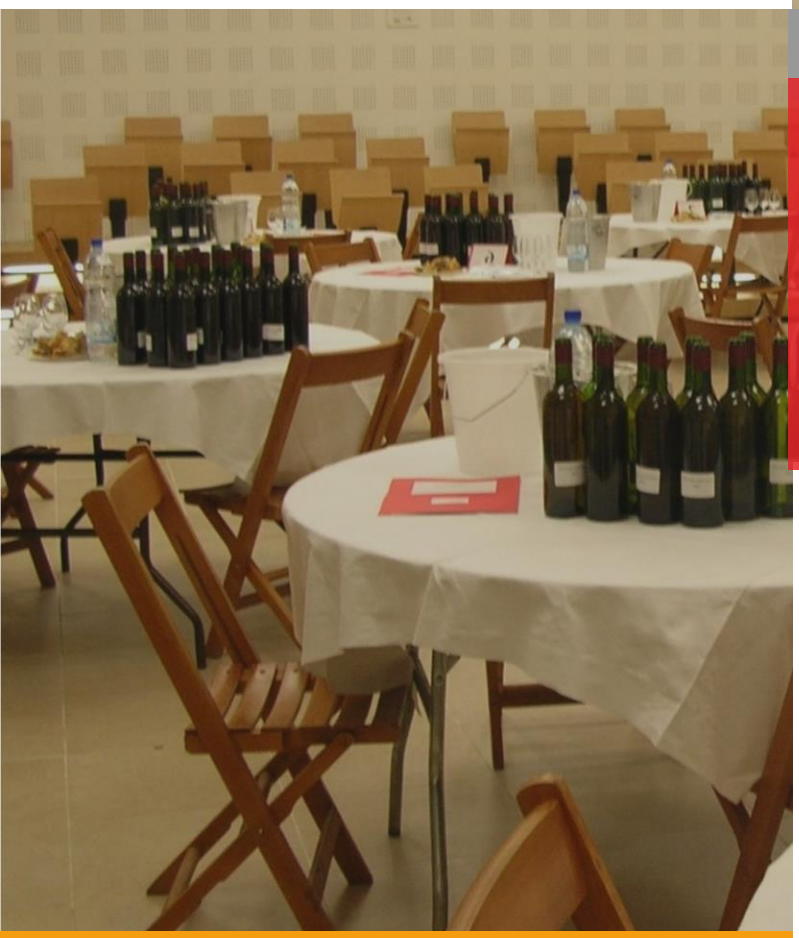

PROGRAMME

S'INITIER A LA DEGUSTATION DES VINS

Aucun pré-requis

Objectifs

- Elaborer un commentaire de dégustation
- Identifier l'influence des cépages, terroirs, vinifications
- Décrire les vins
- Expliquer et décrire les défauts des vins

Contenu

- Présentation de la méthodologie
- Entrainement à la reconnaissance des saveurs et odeurs Application de la méthodologie à 3 vins de profils différents Le vocabulaire dédié à la description
- Présentation des cépages et procédés de vinification Notions de terroir et élevage Notions d'accord mets vins La construction d'un argumentaire autour de la typicité des vins et la référence aux cépages et terroir
- L'élaboration des vins rosés La découverte des types actuels de rosé Le vocabulaire spécifique aux vins rosés
- Le vocabulaire spécifique des défauts des vins la reconnaissance et la description des défauts Les 6 types de vins

Méthodes pédagogiques

Exposés, apports théoriques et pratiques ▪ Dégustations commentées ▪ Exercices de dégustation Evaluation finale

Evaluation

Afin de valider l'atteinte des objectifs fixés ensemble en début de stage, une évaluation sera conduite sous la forme d'exercices pratiques individuels de dégustation, Suite à votre réussite, une attestation de fin de formation vous sera remise.

4 demi- journées : 9h – 12h30
Aix-en-Provence
Les mardi 10, 17, 24 janvier et 7 février 2023

Intervenante :
Ana CHAVARRI Œnologue
Conseillère viticole Chambre d'agriculture 13

Responsable de stage :
Ana CHAVARRI Œnologue
Conseillère viticole
06 33 11 56 78
a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contact – Inscription Formation :
Elodie FORLANI
04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

www.chambre-agriculture13.fr

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, …).
La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.
Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.
Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.
Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.
Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :
Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Les conditions financières et prise en charge :

" Contributeur(rices) VIVEA "
Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.
Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.
Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

CONDITIONS GENERALES

" Salarié(e)s ", « Demandeurs d'emploi »
Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT…) ou autre dispositif (Pôle Emploi..), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

" Autres publics "
Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

"Toutes personnes en démarche d'installation"
Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional….) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

" Installé(e)s depuis moins de deux ans "
Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LE/LA STAGIAIRE
Nom Prénom : ……
Nom de naissance : ……
Date et lieu de naissance : ……
Adresse : ……
……
Tél : ……
Mail : ……
N° Certiphyto : ……
Fin de validité : ……
J'accepte de recevoir la convocation par mail :
☐ **oui** ☐ **non**

Vous êtes :
☐ Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)
☐ Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives
☐ Inscription via Pôle Emploi
☐ Inscription via CPF
☐ Inscription via Ocapiat
☐ Autre public Précisez : ……

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

L'ENTREPRISE
Raison sociale : ……
N° Siret : ……
Production principale :
☐ Arboriculture ☐ grandes cultures ☐ maraîchage
viticulture ☐ élevage ☐ autre : ……
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : ……
Mél : ……
Tél : ……

Contact - Inscription :
Elodie FORLANI
04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93 13 P0014 13

A retourner à : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône – Pôle Formation
22 Avenue Henri Pontier
13 626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tel : 04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Formation souhaitée

S'initier à la dégsutation des vins
Les mardis 10, 17, 24 janvier et 7 février 2023
Durée : 14h – 2 jours

Tarifs

- 0 €/jour net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- 175 €/jour net de taxe salarié d'exploitation, autre public
- 250 €/jour Technicien, conseiller, chef de projet

Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca

Fait à : Signature
Le

Pour la Chambre d'agriculture

Le Président
Patrick LEVEQUE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

www.chambre-agriculture13.fr

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation
S'INITIER A LA DEGUSTATION DES VINS
Les mardis 10, 17, 24 janvier et 7 février 2023
Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :
Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?
……
……
……

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? ☐ oui ☐ non

Si oui, les quelles et quand :
……
Ce que vous venez chercher en complément :
……

Pratiquez vous régulièrement la dégustation ?
……
……
……

Souhaitez-vous proposer vos vins à la dégustation ?
……
……
……

Merci de votre collaboration

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagement sur www.chambres-agriculture.fr

Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE